

DÉLIBÉRATION N°DL20220037 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 21 MARS 2022

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 11/03/2022 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA (à partir de 18h50) ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE (à partir de 18h40) ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGU ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (à partir de 20h31) ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Axel DUGUA a donné procuration à M Hervé REYNAUD (jusqu'à 18h50)

M. Jean-Marc LAVAL a donné procuration à M. Jean-Luc BOUCHACOURT

Mme Christine POUILLOUX a donné procuration à M. Régis CADEGROS

Mme Florence VILLEDIEU a donné procuration à M. Jean-Luc DEGRAIX

Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER a donné procuration à M. Romain PIPIER

Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M Jean MINNAERT (jusqu'à 20h31)

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Béatrice COFFY.

CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-CHAMOND, L'EPCC CITÉ DU DESIGN – ECOLE SUPÉRIEURE D'ART ET DE DESIGN (ESADSE) ET LA SNCF GARES & CONNEXIONS POUR LA RÉALISATION D'UNE FRESQUE MURALE DANS LE SOUTERRAIN DE LA GARE SNCF DE SAINT-CHAMOND.

Mme Stéphanie CALACIURA expose ce qui suit :

La Commune de Saint-Chamond s'est donnée pour objectif de mettre l'art et le design sous toutes ses formes à la portée de tous. L'enjeu est de créer une véritable couture artistique afin d'embellir la ville et ainsi faire découvrir au plus grand nombre différentes mouvances artistiques dans le domaine du Street Art et des murs peints.

Dans le cadre de la 12ème édition de la Biennale Internationale du Design de Saint-Etienne qui se déroulera du 6 avril au 31 juillet 2022, la Commune de Saint-Chamond a souhaité s'associer avec l'EPCC Cité du design – École supérieure d'art et de design (ESADSE) et la SNCF GARES & CONNEXIONS pour la réalisation d'une fresque murale dans le souterrain de la gare SNCF de Saint-Chamond.

Il convient d'établir une convention fixant les engagements des 3 partenaires :

- pour la commune de Saint-Chamond :

- prendre en charge le financement du projet,
- apporter un soutien technique et logistique,
- valoriser ce partenariat sur ses différents supports de communication.

- pour l' ESADSE :

- assurer la réalisation matérielle de la fresque,
- sélectionner une étudiante (artiste) pour réaliser le projet,
- mettre à disposition un enseignant (Rémy Hysbergue) pour coordonner et accompagner l'étudiante durant le projet,
- valoriser ce partenariat sur ses différents supports de communication.

- pour la SNCF GARES & CONNEXIONS :

- remettre en peinture l'intégralité des murs du souterrain avant l'intervention de l'artiste,
- mettre à disposition de l'artiste les murs de son souterrain,
- valoriser ce partenariat sur ses différents supports de communication.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'approuver** la conclusion de la convention entre la commune de Saint-Chamond, l'EPCC Cité du design – Ecole supérieure d'art et de design (ESADSE) et la SNCF GARES & CONNEXIONS, relative à la réalisation d'une fresque murale dans le souterrain de la gare SNCF de Saint-Chamond, pour une durée d'un an à compter de sa signature,

- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ~~cette convention et tout~~ document s'y rapportant.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 22/03/2022

Le maire,

Hervé REYNAUD